

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Réunion de la Famille du Négoc du 16 février 2026

Décision	Actions	Responsable
Approbation de l'ordre du jour et du relevé de décision de la réunion précédente		
Approuvé	Envoi du relevé de décisions aux adhérents	S. Briand
Marchés, travaux sur l'adaptation & rendement		
<u>Contexte Marché</u> ◆ Forte inquiétude liée aux menaces de nouvelles taxes américaines et à la montée des tensions internationales. Cela dépasse les seuls enjeux sectoriels. Lecture partagée d'un climat géopolitique instable : • Absence de ligne européenne claire. • Risque de prises de parole nationales dissonantes. ⇒ Consensus sur la nécessité d'une position européenne unifiée. ◆ Chine : Consommation toujours très dégradée, aucun signal de reprise à court terme. <u>Travaux d'adaptation et rendements</u> Enjeux : Adapter la production à la réalité du marché (le besoin selon données IWSR Cognac étant à un rendement de 5,38 hl AP/ha) tout en protégeant le revenu des viticulteurs via un rendement cible plus élevé lié à une incitation à la réduction du vignoble. Présentation des travaux basée sur un triptyque indissociable : 1. Rendement à l'hectare, 2. Surfaces à neutraliser (arrachage / autres débouchés), 3. Dispositif financier. Scénarios de rendement : pas de recommandation du GT mais 2 options étudiées • 7,65 hl AP/ha : scénario « protecteur » (revenus viticoles). • 7,5 hl AP/ha : scénario « signal de marché ». Neutralisation • Objectif cible : 10 000 ha sur 2 ans (besoin de neutraliser 21 000 ha sur 5 ans). • Première année estimée réaliste : ≈4 000 ha neutralisés. Financement • Hypothèse filière : ○ 6 000 €/ha (arrachage définitif), ○ 4 500 €/ha (arrachage temporaire). • Coût filière total estimé : ○ 41,9 M€, ○ 48 M€ avec intérêts (10 ans, 16,5 %).		

- Aides de l'État :
 - Très incertaines.
 - Enveloppe nationale (130 M€) jugée insuffisante et prioritairement orientée vers l'arrachage total, ce qui rend très improbable la possibilité d'en bénéficier pour Cognac.

Discussions

- Lien indissociable rendement / arrachage / financement :
 - Impossibilité de valider un financement à hauteur de près de 50M€ plan à 2 ans pour 10 000 ha neutralisés) immédiatement. Nécessité d'un temps complémentaire
 - Volonté de ne pas dissocier le rendement et le plan de neutralisation.
- Position viticulture : Vote du 7,65 et plan de neutralisation mais indépendamment l'un de l'autre.
- Forte tension dans le vignoble.
- Une partie du négoce considère que
 - Le risque stocks n'est pas assez pris en compte ni traité
 - Le point de départ du rendement est beaucoup trop élevé (7.5 hl d'AP) par rapport aux besoins réels (5.38 hl d'AP/ha)
- Réalisme partagé :
 - Une partie des arrachages se fera de toute façon (retraites, difficultés financières).
 - Mais sans pilotage collectif, l'effet serait désordonné et brutal.

Proposition de compromis :

- ◆ Rendement plancher fixé à 7,5 hl AP/ha lié à un engagement de neutralisation de 4 000 ha avec un financement de 12M€ (pour 2 000 ha d'arrachage en complément des aides du plan national).
- ◆ En cas d'efficacité des mesures et de neutralisation effective des 4 000 ha, possibilité d'évolution jusqu'à 7,65 hl AP/ha dans l'été (au plus tard le 31 août)

Décision	Position à porter en	H. Bache
Proposition de compromis validée	comité permanent	Gabrielsen

Bâtiments du pôle technique du BNIC : retour sur le travail réalisé avec les maîtres de chais et sondage laboratoire

Contexte et enjeux

- Sujet abordé dans un contexte de crise profonde de la filière (marchés, rendement, arrachage, financement).
- Absence de marges financières et fortes incertitudes géopolitiques.
- Incohérence soulignée entre les efforts demandés à la filière et le lancement d'un projet immobilier lourd.

Discussions

- Option 1 – Nouveau bâtiment : 16 M€ TTC, impact annuel $\approx$ 1 M€ - Subventions incertaines et conditionnées.
 - ⇒ Option jugée inadaptée au contexte.
- Option 2 – Rénovation des bâtiments existants : 5,1 M€ TTC, impact annuel présenté à 535 k€.
 - ⇒ Option perçue comme la moins défavorable techniquement.
- Option 3 – Option alternative évoquée en séance :
 - Vente du site de la station viticole.
 - Réaménagement minimal, mutualisations (IREO, équipements).
 - Gel des investissements lourds et temporisation.

Réserves exprimées sur l'absence de remise en cause du coût de fonctionnement du PTDD ($\approx$ 5 M€/an).

Laboratoire : Atout de neutralité et de crédibilité collective mais coût élevé et risque de doublon avec l'offre privée.

- Question posée sur sa valeur ajoutée spécifique.
- Position de la viticulture :
 - Refus de rouvrir le débat sur le périmètre du PTDD.
 - Défense du principe d'un bâtiment dédié.

Remarque : Dead line pour décision au prochain CP au plus tard

Décision

Position à défendre :

Abandon de l'option nouveau bâtiment.

Orientation partagée vers :

- Clôture du projet de construction.
- Maintien dans les locaux existants avec remise en état (options 2 ou 3).
- Lancement d'une réflexion de fond sur la gouvernance et les missions du PTDD.

Demande de :

- Documentation précise des coûts par mission (labo, R&D, coordination).
- Identification de ce qui est substituable.
- Objectivation de l'apport réel du PTDD à la filière.

Position à porter en comité permanent

H. Bache
Gabrielsen / P.
Léger

Maintien de la dérogation régionale TVA : doit-on défendre le maintien de la dérogation sur les transferts de marchandises et prestations de services ou travailler à un abandon progressif de la dérogation

Enjeux :

Le régime dérogatoire de TVA (achats sans TVA) spécifique Cognac est remis en cause par l'administration fiscale locale mais plus récemment nationale (DVNI), particulièrement sur la prestation de distillation.

La question de la fourniture des prix des transactions a été évoquée à de nombreuses reprises et ne trouve pas de solution. Les données ne sont pas remplies par les opérateurs.

Discussions :

- L'administration fiscale justifie sa sévérité par le fait que le BNIC ne fournit pas des prix de transactions (non remplies par le négoce).
- Il est demandé de rendre la transmission des prix de transactions obligatoire.
- La difficulté est qu'il n'existe pas de base légale pour cela.
- De ce fait il existe un risque pour les entreprises de se voir remettre en cause le régime a posteriori et devoir payer la TVA sur les trois années précédentes sans pouvoir la récupérer sur les viticulteurs qui ont parfois disparu entre temps.
- Certains membres du négoce considèrent que ce combat (maintien de la dérogation) n'est pas une priorité et que cela serait une forme de simplification administrative plutôt que de subir des contrôles permanents et coûteux en frais d'avocats.

<u>Décision :</u> Demander au BNIC d'étudier précisément les conséquences de cet arrêt et de négocier avec la DGFIP un moratoire (abandon progressif du régime dérogatoire en échange d'un moratoire de 3 à 5 ans), tout en sécurisant le passé (que l'administration s'engage à ne pas effectuer de contrôles rétroactifs sur les années passées).	Position à porter en QD en comité permanent	H. Bache Gabrielsen
Mouts Concentrés Rectifiés : Discussion portée par la viticulture lors de la réunion du GT cahier des charges concernant la limitation de l'évolution du cahier des charges aux seuls mouts produits sur le territoire de l'appellation		
<u>SUJET REPORTE</u>		
Questions diverses		
Suivi des comptes d'âge : A FAIRE (T. Métais) : demander au BNIC si possibilité de suivi informatique des comptes d'âge au-delà du compte 10 pour mieux valoriser les vieux stocks à l'export. Une demande sera faite en ce sens au Directeur du pôle contrôle Expérimentation distillation : Regret de plusieurs administrateurs du refus de suivi en DEI d'expérimentation technique sur la distillation en « boucle interne » (pourtant gratuite et économe en énergie). La position n'est pas comprise.		
Changements de représentation BNIC : Groupe de travail millésimes		
<u>Décisions :</u> GT Millésime : Camille Simonneau remplace Stéphanie Etournaud (Maison Rémy Martin)	Informé le BNIC	S. BRIAND

Prochaine Réunion du Conseil du SMC : 16 février 2026 au SMC

Chef de Famille

Hervé Bache-Gabrielsen

Discussions sur les locaux du pôle technique

1. Le contexte dans lequel le sujet est abordé

Enjeu de fond

Le sujet du bâtiment PTDD arrive au pire moment possible :

- crise profonde de la filière,
- discussions tendues sur le rendement, l'arrachage et le financement,
- absence de marges financières visibles,
- incertitudes géopolitiques majeures (États-Unis, Chine, UE).

On ne peut pas demander des efforts historiques à la filière tout en lançant un projet immobilier lourd.

2. Rappel des options techniques présentées

Option 1 – Construction d'un nouveau bâtiment

- Coût total : ≈16 M€ TTC (construction + équipements).
- Impact annuel estimé :
 - ≈ 1 M€ par an (amortissements + charges financières).
- Subventions :
 - Incertaines, conditionnées à des montages européens complexes.
 - Au niveau français, conditionné à une autre gouvernance

Conclusion : Cette option est, de fait, écartée.

Option 2 – Rénovation des bâtiments existants

- Coût : ≈5,1 M€ TTC.
- Impact annuel : 535 k€ présentés mais avec des honoraires qui ne sont imputables qu'une année (amortissements + charges).
- Subventions FranceAgriMer possibles
- Conditions :
 - Annulation de la vente prévue,

Conclusion : cette option est perçue comme la moins mauvaise. Toutefois certains administrateurs relèvent que même cette option n'a pas de sens sans réflexion plus large sur les missions. Ils considèrent que le coût de fonctionnement du pôle est très élevé (5M€) au regard de la situation et des besoins de restructuration et n'est pas remis en cause.

Option 3 – Option « non formalisée » proposée en séance :

- Vente du site de la station viticole (≈ 900 k€),
- Réaménagement minimal / cohabitation avec l'IREO,
- Partage des équipements (distillation, labo),
- Gel des projets lourds,
- Temps donné à la filière pour respirer.

Le laboratoire : point de cristallisation

Le laboratoire :

- apporte une neutralité et une crédibilité collective,
- mais fait doublon avec l'existant privé,
- coûte cher en fonctionnement, maintenance, compétences.

Question à poser : *Qu'est-ce que le laboratoire du BNIC fait que personne d'autre ne peut faire ?*

Rapport de forces avec la viticulture

La viticulture n'est pas prête à rouvrir le débat sur le périmètre du PTDD et ses représentants défendent la construction d'un bâtiment.

Conclusions

- **✗** Refus de l'option 1 (nouveau bâtiment)
- Une option rassemble : clôture du projet de construction, rester dans les locaux existants avec remise en état (option 2 ou 3) et s'engager dans une réflexion sur la gouvernance des sujets techniques et développement durable et sur un éventuel bâtiment sur le modèle du centre du rosé (gouvernance avec des organismes publics de recherche type INRAE et cofinancement du bâtiment)

Orientations demandées :

- Nécessité de :
 - documenter précisément les coûts par mission (labo, R&D, coordination),
 - distinguer ce qui est substituable,
 - objectiver ce que le PTDD apporte réellement à la filière.
-